

REGLEMENT TRAIL ST HEAND DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021 - 14^{ème} édition :

Le trail de Saint Héand est une course à pied individuelle de pleine nature organisée par l'association 400 TEAM RAID NATURE.

Pour cette édition 2021 du fait de la sortie de la situation dû au Covid19 sur le plan sanitaire et pour ne pas solliciter nos partenaires déjà bien exposés à la crise économique, nous proposerons une forme un peu plus "épurée » de notre Trail :

- Lot concurrent aux 800 premiers inscrits (tour de cou aux couleurs du trail de ST Héand et de 400team)
- Très peu de récompenses : simplement les 3 premiers de chaque course hommes et femmes et sans solliciter de sponsors donc que les lots issus de notre partenariat avec BEN RUN (les lots seront à venir retirer avec son dossard dans le gymnase : AUCUNE REMISE DE RECOMPENSE OFFICIELLE)
- A L'ARRIVEE, normalement le ravito dans le gymnase Condelouse ou dehors, voir qu'une petite bouteille d'eau et un biscuit en sachet individuel selon la situation du Covid19.
- Les résultats seront affichés EN PLUSIEURS EXEMPLAIRES ET REPARTIS AU 4 COINS DE LA ZONE D'ARRIVEE (et bien sûr annoncés comme étant publiés dès l'après-midi sur le site de Logicourse)
- Seront vérifiés au moment de l'inscription le SCHEMA de VACCINATION COMPLET, ou TEST PCR ou ANTIGENIQUE NEGATIF de moins de 72H.

• **COUTS D'INSCRIPTION**

- 12km : 10€
- 18km : 13€
- 30km : 16€
- Relais à 2 : 18 + 12km : 20€
- Majoration de 5€ (vendredi 5/11 minuit fin des inscriptions sur Logicourse) pour toute inscription le jour de la course et le samedi au gymnase Condelouse
- **IL N'Y AURA AUCUN REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION SOUS AUCUN PRETEXTE (sauf interdiction d'organiser la course par la préfecture dû à un nouveau risque covid19). Le remboursement sera effectué par LOGICOURSE)**

• **4 courses** respectivement de

- 12km (300mD+) départ 9H45
- 18km (460mD+) départ 9H
- 30km (850mD+) départ 8H
- Et un relais 18+12km : même départ que le 30km.
- **1 course joelette** sur le 12km (départ 2' avant le départ). Inscription sur Logicourse. Prix : 5€ pour chaque membre de l'équipage (puce sur la joelette).

Donner un nom à votre équipe sur Logicourse.

- **Départ des Courses** : sous l'arche du gymnase Condelouse
Les parcours en boucles sont entièrement balisés. Rubalises et bombes couleurs au sol (différentes selon circuits). Certaines portions sont communes aux différents parcours.
Des signaleurs sécurisent les croisements dangereux.
Cependant, sur les rares portions de route, les concurrents sont tenus de respecter le code la route

• RAVITAILLEMENTS

- Pris en charge par l'organisation selon l'état du Covid19
- **Chaque participant sera vigilant à ne jeter aucun déchet au sol (poubelles aux ravitaillements ou gardé sur soi), pensez à l'environnement !**

• INSCRIPTIONS

- Ouverture des inscriptions le 1^{er} Septembre 2021
- Inscription sur le site : www.logicourse.fr (**Clôture des inscriptions en ligne le vendredi 5 novembre minuit**)
- La copie du certificat médical (ou de la licence fédéral, cf fédé affiliée) doit être téléchargée aussi sur logicourse.
- **CERTIFICAT DATANT DE MOINS D UN AN à la date de la course**
- Inscription sur place le jour même (majoré de 5 €) 30' avant le départ de la course / **A CONFIRMER selon la situation du Covid19**
- En cas de problème pour s'inscrire sur Logicourse, bulletin téléchargeable sur le site : <http://trail.de.saint.heand.free.fr/> et à envoyer à Françoise GRATALOUP 37 RUE DES VERNES 42340 VEAUCHE grataloufranchoise@neuf.fr
- Inscriptions limitées à 1500 participants

□ DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Licenciés FFA compétition : photocopie de la licence (ou scannée sur le site logicourse.fr)
- Non licenciés : **Certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition**, obligatoire, datant de moins de un an.
- Licenciés FSCF, FSGT, UFOLEP : la mention course à pied ou athlétisme doit apparaître de manière précise sur la licence

Le coureur atteste que la copie du certificat médical (CM) fournie est conforme à l'original.
Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de CM modifié par le coureur et rappelle que l'établissement d'un faux est pénalement répréhensible.

• AVERTISSEMENTS

- Les personnes qui quittent le parcours ou abandonnent doivent le signaler à un membre de l'organisation et venir rendre la puce à l'arrivée
- Chaque coureur doit avoir ses propres épingles pour le dossard (autorisation de la ceinture)
- Dossard fixé devant, sur la poitrine
- **Mise en place de barrières horaires : temps de course 2h sur le 12km, 3H sur le 18km, 4H30 sur le 30km.**
- **Au bout de 4h30 de course, le vététiste fermant le parcours récupère le dossard et la puce du coureur (il est donc déclaré hors course)**

• RETRAIT DE DOSSARD

- Ouverture du retrait de dossard (au gymnase Condelouse à St Héand) le samedi 6 novembre à partir de 16H et jusqu'à 18H30 et le dimanche matin à partir de 6H30 et fermeture 30' avant le départ de la course.
- Le dossard est placé devant et visible entièrement

• CATEGORIES

- Cadets (2005 et 2006) uniquement sur le 12 km,
- Juniors (2003 et 2004) uniquement sur le 12 et le 18km (catégories valables à partir du 1^{er} novembre 2021)

• RESULTATS

- Chacun pourra voir son temps et son classement immédiatement à l'arrivée sur l'écran télé et par écrit dans un second temps
- Les résultats complets seront disponibles dès l'après midi sur le site logicourse.fr puis sur notre site

• INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

Parking pour environ 200 véhicules sur place et pour 100 véhicules au nord du village
Douches et vestiaires hommes/femmes fermés du fait des risque inhérents au Covid.

• RECOMPENSES

Du fait de la crise sanitaire :

- Récompenses aux 3 premiers de chaque course hommes et femmes
- Pour bénéficier de leur lot les athlètes devront **obligatoirement** fournir leur dossard.
- Tous lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune réclamation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

• RESPONSABILITE CIVILE / ASSURANCE

- L'association souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.
- Il incombe aux licenciés de s'assurer personnellement. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence en cas d'accident.
- Perte ou vol : en aucun cas l'association 400 TEAM RAID NATURE ne sera tenue responsable.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant les départs, toutes modifications ou adjonctions.

• **Modification / annulation**

En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou sa modalité de réalisation (si autorisation et en cas de reprise du covid19 éventuellement organisation sous forme de « footing libre », d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves)

• **Sécurité**

En cas d'accident : (les concurrents se doivent secours et entraide)

- Protéger la personne
- Alerter l'organisation auprès du signaleur le plus proche (ayant le numéro de l'organisateur, des secouristes, ambulance et médecin)

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui rendre son dossard. A défaut prévenir l'organisation (tel : 0609411676)

• **Droit à l'image**

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des courses sur ses différents supports. Les coordonnées peuvent être, également utilisées par nos partenaires.

Chaque participant, par son inscription, est engagé à respecter le présent règlement dans son ensemble.